

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre**Séance du 12 mars 2026****DELIBERATION****Actualisation des fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service**

Vu l'article 17-11° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve l'actualisation des fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service établie comme suit :

- directeur de l'architecture, de la maintenance et des jardins (maintenance) ;
- adjoint au directeur de l'accueil du public et de la surveillance en charge des travaux et de l'évènementiel (gardiennage – sécurité) ;
- responsable unique de sécurité (gardiennage – sécurité).

Christophe Leribault
Président du conseil d'administration